



## CCARRA agit aussi en suisse

### **Dangers des Micro-Ondes - Document de l'O.M.S. N°05-609-04 de 1974 – Principe de précaution**

Dévoûte d'un document de l'O.M.S. (W.H.O.):

"Biologic Effects and Health Hazards of Microwave Radiation"

datant de octobre 1974, qui sur 350 pages d'une quarantaine de rapports scientifiques issus d'un symposium scientifique, décrit tous les effets délétères des radio-fréquences micro-ondes sur le vivant, dont l'électro-hypersensibilité (EHS). Ce n'étaient pas moins de 60 chercheurs spécialisés dans ce domaine qui se sont réunis à Varsovie du 15 au 18 octobre 1973. Le plus étonnant est que ce rare document que nous avons pu obtenir provenait de la... Bibliothèque de l'Office de la santé, à Berne.

**Voici le courrier envoyé en date du 3 septembre, au Directeur de l'Office Fédéral de la Santé Publique, M. Pascal Strupler. Ce Courrier à été envoyé sous forme de courriel, relancé deux fois et ensuite, sous forme de courrier Recommandé en date du 14 octobre. Il reste aujourd'hui lettre morte...**

**Cela signifie-t-il qu'il y a des faits inavouables ?**

Voici le courrier en question:

### **Dangers des Micro-Ondes - Document de l'O.M.S. N°05-609-04 de 1974 – Principe de précaution**

Monsieur le Directeur de L'OFSP,  
Cher Monsieur Strupler,

Le 10 mars courant, je vous adressais un long courriel concernant le syndrome d'électro-hypersensibilité (EHS) --dont je souffre depuis 2011--, pour lequel je recevais la réponse de votre collaborateur M. Charrière qui m'affirmait que vous attachez beaucoup d'importance à ce phénomène.

Votre collaborateur fait état d'un rapport Suisse datant de 2012 qui *souligne qu'à l'heure actuelle il n'existe aucun critère de diagnostic reconnu par les médecins et que les méthodes scientifiques n'ont pas encore pu confirmer l'existence d'un lien de cause à effet entre une exposition quotidienne aux champs électromagnétiques et les symptômes des personnes électrosensibles.*

Tout cela est en effet le message *officiel* diffusé à profusion depuis des années.

Ce qui nous étonne énormément, c'est qu'en tant que simple privé, intéressé par la question du *syndrome des micro-ondes* -puisque c'est ainsi qu'il a été appelé dans les années 1940-, nous avons trouvé en quelques semaines un document-clé sur le sujet. Il s'agit de:  
*Biologic Effects and Health Hazards of Microwave Radiation*

*WHO International Symposium Research Agreement No. 05-609-04*

Ce document résulte d'un symposium tenu à Varsovie du 15 au 18 octobre 1973 sur mandat de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS / WHO), entre autre, qui, il y a 40 ans avait déjà de sérieuses préoccupations concernant les effets délétères des micro-ondes sur le vivant.

Dans ce document de 350 pages actives dont j'ai pu me procurer une copie provenant de la bibliothèque de votre Office (*Bundesamt fuer Gesundheitswesen*)(!!!), par prêt inter-bibliothécaire, figurent une quarantaine de rapports émanant d'une soixantaine de scientifiques mondiaux spécialistes des interactions entre les micro-ondes et le vivant.

L'étude de ces différents rapports scientifiques démontrent absolument clairement et de façon indéniable les effets néfastes sur la santé des êtres vivants, y compris l'organisme humain. Pour exemple le chapitre suivant :

*Session E. Occupational Exposure and Public Health Aspect of Microwave Radiation  
Clinical Manifestations of Reactions to Microwave Irradiation in Various Occupational Groups*

Cette section -qui vous a été transmise par courriel en date du 3 septembre avec copies à M. Roland Charrière et Mme Evelyn Mohler--, propose un tableau clinique assez précis du syndrome des micro-ondes ou EHS, tel que nommé aujourd'hui. De plus la corrélation entre l'exposition aux micro-ondes et la dégradation des organismes des individus ne fait aucun doute et ceci sur une cohorte de plus de 1000 sujets.

Les systèmes et organes négativement affectés sont, entre autre :

- neuronal
- vasculaire
- cardiaque
- sur la thyroïde
- les thrombocytes
- la cataracte
- l'opacification du cristallin
- les troubles du sommeil
- le diabète de type II
- etc.

Or si réellement votre Office Fédéral s'intéresse de près au phénomène de l'EHS, nous nous interrogeons et vous interrogeons sur la raison qui fait que vous et vos prédécesseurs avez ignoré ce document datant de 1974, qui était pourtant mandaté par l'OMS soucieuse des dangers de cette technologie alors que les seules émissions micro-ondes de l'époque concernaient la radio FM, la télévision et les radars de surveillance aérienne et maritime. Aujourd'hui ces micro-ondes sont dans toutes les poches, tous les ménages, tous les bureaux, tous les établissements publics, toutes les villes, partout, même dans nos campagnes et nos montagnes !

1- Les travaux commandités par l'OMS sont-ils ostensiblement dénigrés par notre Office Fédéral de la Santé Publique, ce qui ne semble pas être le cas à priori en ce qui concerne la vaccination –grippe saisonnière de 2009 par exemple-, ou y a-t-il d'autres raisons -inavouables- pour avoir totalement ignoré ce document ?

2- Même si les mécanismes d'action des micro-ondes sur le vivant restent encore partiellement mystérieux dans leur détail de fonctionnement, au vu de ce document de l'OMS, votre Office se doit absolument d'appliquer le principe de précaution et ceci de manière urgente car les effets sont cumulatifs et causent des dégâts à long terme, même pour des irradiations à faible densité. Pourquoi notre Office national tarde-t-il à prendre les mesures appropriées ?

3- Pourquoi aujourd'hui, soit quarante ans plus tard, avec un essor technologique forcené dans ce domaine, n'applique-t-on toujours pas ce principe de précaution ? Notre Office de la Santé serait-il plus enclin à protéger des bénéfices colossaux que la santé de la population ?

4- Doit-on attendre que la cohorte de l'expérience passe des 1000 individus mentionnés dans le rapport sus-mentionné à quelques millions d'habitants, juste pour notre pays ?

Vous remerciant par avance pour vos réponses à nos multiples interrogations quant à un problème extrêmement actuel et capital, nous vous adressons, cher Monsieur le Directeur, cher Monsieur Strupler, nos salutations distinguées.

Sosthène BERGER Ing. Dipl. HES

## **Le 10 mars 2013, voici le premier courriel envoyé à l'Office Fédéral de la Santé Publique**

Monsieur le Directeur de L'OFSP,

Vous détenez le futur sanitaire de plusieurs centaines de milliers de citoyens du pays entre vos mains! Des mesures urgentes sont à prendre en ce qui concerne les champs électromagnétiques, spécialement dans les hyperfréquences UHF et micro-ondes.

Je vous invite à lire ce qui suit...

### **\*\*\* UN CAS PARMIS D'AUTRES \*\*\***

Pendant plusieurs années, j'ai vu mon capital-santé diminuer, malgré un mode de vie sain et une condition physique entretenue. Je n'avais alors que 46 ans. De multiples et nombreux troubles physiques et fonctionnels sont apparus, tels que troubles du sommeil, acouphènes, céphalées chroniques, vertiges, évanouissements, palpitation cardiaques et musculaires, troubles de l'humeur avec apathie suivie de crises de colère, purpura, saignements gingivaux, douleurs dentaires, dégradation de la formule sanguine (cholestérols) , baisse régulière des thrombocytes, perte de masse corporelle, etc.

Après une difficile et longue réflexion et de multiples consultations et analyses médicales, j'ai commencé à me protéger des champs électromagnétiques haute fréquence de la téléphonie mobile et autre gadgets.

Le seul changement dans mon mode de vie a été de me protéger des rayonnements électromagnétiques. Depuis ce moment, les paramètres physiologiques énoncés ci-dessus sont redevenus normaux et les troubles fonctionnels ont tous disparus à l'exception d'un acouphène. Ma masse corporelle est redevenue ce qu'elle était -normale.

La preuve évidente que l'électro-smog affecte mon organisme, ce sont les valeurs des analyses sanguines: Rapport de LDL et HDL qui est redevenu normal comme à 30 ans (le "bon" cholestérol à doublé et le "mauvais" est descendu d'un tiers), les thrombocytes qui depuis 2005 descendaient et étaient arrivés à la limite inférieure admissible sans que l'hématologue ne puisse en expliquer la cause sont remontés de 11'000 en six mois.

Sur les 7 médecins consultés, il y en a tout de même deux qui ont admis ne pas connaître précisément les effets des miro-ondes sur la physiologie humaine (dont l'hématologue) et deux autres ont reconnu qu'il pouvait y avoir un effet nocif selon les individus. Les autres médecins ont tout nié en bloc.

Le syndrome d'EHS n'est en rien une affection psychique et cela m'a été confirmé par un psychologue professionnel que je suis allé consulter sur ordonnance de mon généraliste. Le psychologue est formel à ce sujet. Le seul soutien qu'il puisse m'apporter est d'accepter le regard des autres sur mes vêtements de protection, ou accepter d'être plus ou moins exclu de notre société créatrice de cette pollution électronique.

#### **\*\*\*\* CONSÉQUENCES D'EXCLUSION CIVIQUE \*\*\***

La téléphonie passive est un problème qui mène à l'exclusion sociale d'une personne souffrant du phénomène EHS.

Les conséquences civiques sont extrêmement lourdes et comprennent:

- Préjudices majeur au capital-santé.
- Privation de liberté vestimentaire due au port obligatoire de vêtements de protection couvrant l'ensemble du corps y compris la tête et même par des températures estivales.
- Privation de liberté géographique tant en ville qu'en campagne du fait de la couverture multiple (au moins trois opérateurs) de notre territoire par la téléphonie mobile.
- Privation des droits de citoyenneté étant donné que toutes les administrations, tribunaux, gares, polices, hôpitaux, écoles, etc. sont dotés de multiples installations WiFi, téléphones DECT, sans compter les portables des fonctionnaires et employés.
- Perte de travail rémunéré (ce qui a été mon cas)
- Difficulté de couple, séparation ou divorce
- Impossibilité d'assumer une partie des attributions parentales
- etc.

#### **\*\*\*\* DE NOMBREUX AUTRES CAS \*\*\*\***

Depuis quelques mois que j'en parle autour de moi, j'ai recensé maintenant dans mon entourage immédiat au moins huit personnes qui souffrent du même mal -EHS-, bien que plus modérément que moi.

Le dernier rapport "Statistiques de la santé 2012" de notre office de la statistique, se basant sur des valeurs de 2007, annonce 7% de la population comme souffrant des ondes (page 21) et 18% des ménages estiment être touchés par des nuisances liées à des ondes.

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=5028> Et ce sont là

des valeurs de 2007, soit, d'il y a au moins 6 ans. Sachant que le niveau d'exposition croit d'environ 40% par ans, nous sommes aujourd'hui à un niveau d'exposition au moins trois fois supérieur. D'autres sources, estiment en 2012 que 8,3 % de la population dans les pays développés éprouvent des symptômes graves d'Électro Hyper Sensibilité (EHS), tandis que 35 % présentent des symptômes bénins, selon le Dr Thomas Rau, directeur médical de la clinique de renommée mondiale Paracelsus en Suisse. Les champs électromagnétiques sont un facteur insoupçonné de nombreuses maladies. La récente étude allemande de Klaus Buchner et Horst Eger "Changes of Clinically Important Neurotransmitters under the Influence of Modulated RF Fields - A Long-term Study under Real-life Conditions" (<http://www.scribd.com/doc/63835313/Changes-of-Clinically-Important-Neurotransmitters-under-the-Influence-of-Modulated-RF-Fields>) qui n'est pas sans rappeler la "Schwabenburg Shut-down study"... (<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/16342198>)

+ Ne voyez-vous aucune épidémie/pandémie pointer à l'horizon?

Vous savez que d'autres pays proches du notre reconnaissent la condition d'électro-hypersensibilité comme une maladie ou un handicap. Pour exemple, la Suède, l'Allemagne, le Canada, l'Autriche et l'Espagne, sauf erreur.

+ Pourquoi nos autorités sanitaires dénie systématiquement cette affection en stigmatisant ceux qui en souffrent, les traitant de cas psychosomatiques, ce qui multiplie leurs souffrances?

**\*\*\* AGIR MAINTENANT EFFICACEMENT ! \*\*\***

Aussi, je vous demande d'agir efficacement et dans l'urgence, par des mesures concrètes pour que cette "maladie" environnementale soit prise en charge par les médecins, les caisses maladies ou l'assurance invalidité, y compris les vêtements de protection et le matériel de réflexions pour les fenêtres, les murs des appartements, immeubles, et véhicules.

Vous n'êtes pas sans savoir non plus que l'OMS a classifié les champs électromagnétiques comme possiblement cancérigènes au même titre que le chloroforme, le DDT ou le plomb dont les deux premiers sont interdits de vente en Suisse:

<http://monographs.iarc.fr/ENG/Classification/ClassificationsAlphaOrder.pdf> ...sous "Radiofrequency electromagnetic fields"

De même, vous avez certainement lu que l'Académie Américaine de Médecine Environnementale tire la sonnette d'alarme également en 2012: [http://aaemonline.org/emf\\_rf\\_position.html](http://aaemonline.org/emf_rf_position.html)

Ainsi, par la présente missive, en vertu de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (RS 151.3) qui stipule:

Art. 1 But

1 La présente loi a pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

2 Elle crée des conditions propres à faciliter aux personnes handicapées la participation à la vie de la société, en les aidant notamment à être autonomes dans l'établissement de contacts sociaux, dans l'accomplissement d'une formation et dans l'exercice d'une activité professionnelle.

Je vous demande impérativement que les mesures suivantes soient prises, suite à votre intervention auprès de l'OFCOM et des autres départements impliqués:

Abaissement des valeurs admissibles sur le territoire suisse conformément au rapport Bioinitiative qui lui-même a été adopté par la Résolution 1815 du Conseil de l'Europe - Reconnaissance du danger et recommandation d'abaissement des seuils d'exposition des antennes-relais à 0,6V/m puis 0,2V/m - de mai 2011! <http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta11/FRES1815.htm>

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations du point de vue d'un "insider", si vous le souhaitez.

Bien certain que vous tenez autant que moi à éviter un scandale sanitaire majeur dans notre pays, je vous enjoint à prendre les mesures adéquates avant que l'ampleur des dégâts ne devienne insupportables pour nos confédérés, je vous adresse, Monsieur le Directeur de L'OFSP, mes salutations chargées d'espoir.

Sosthène BERGER

## **Nous vous laissons apprécier la réponse du 21 mars du Dr Charrière, Directeur suppléant de l'Office Fédéral de la Santé Publique:**

Bonjour,

Votre demande du 10 mars 2013 concernant l'électrosensibilité nous est bien parvenue, et nous vous en remercions.

L'électrosensibilité est un thème auquel nous attachons beaucoup d'importance. En 2004 et 2005, nous avons mené à ce sujet une enquête auprès des médecins et de la population (<http://www.bag.admin.ch/themen/strahlung/00053/02644/index.html?lang=fr>).

En outre, l'Office fédéral de l'environnement a publié en 2012 un rapport sur l'hypersensibilité électromagnétique. Ce rapport souligne qu'à l'heure actuelle il n'existe aucun critère de diagnostic reconnu par les médecins et que les méthodes scientifiques n'ont pas encore pu confirmer l'existence d'un lien de cause à effet entre une exposition quotidienne aux champs électromagnétiques et les symptômes des personnes électrosensibles. La question de savoir si ce lien existe effectivement dans certains cas reste cependant ouverte. En effet, le simple fait d'anticiper l'exposition peut parfois faire apparaître ou renforcer les symptômes. C'est ce qu'on appelle l'effet nocebo.

Vous trouverez ci-joint le rapport cité.

Si vous souhaitez soulager vos symptômes, nous vous recommandons de demander conseil auprès de l'association Médecins en faveur de l'environnement. Ce réseau possède une vaste expérience des problèmes de santé liés à la pollution environnementale et peut également procéder à des mesures. <http://www.aefu.ch/themes/reseau-de-conseil-en-medecine-environnementale/?L=1>

En espérant que ces informations vous seront utiles, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Dr Roland Charrière  
Directeur suppléant